

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES**

**Séance du 4 Avril 2024 à la Salle des Fêtes de Marignac**

Date de la convocation : 29/03/2024	Quorum : 48
Délégués en exercice : 95	Votes Pour : 67
Délégués présents : 60	Votes Contre : 0
Délégués avec voix délibérative : 67 dont 7 procurations	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 18h, le Conseil de Communauté s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain PUENTÉ.  
Mme Denise VIGNEAUX a été désigné Secrétaire de séance.

**Personnes présentes : 60**

ABADIA Jean-François / AUFRERE Isabelle / AZEMAR Eric / BISTOLFI Patrick / BOY Michèle / BRUNA Laurent / CAMPAGNE André / CARCY Olivier / CASTELL José / CASTEX Claude / CASTEX Marie-Thérèse / CAU Claude / CAU Marcel / CAU Michèle / CAUSSETTE Guillaume / CAZAUX Blaise / CHANGEUX Anna / CHAPOT Denis / CLEMENT Alexandra / COLLA Serge / COMET Sylvain / CRAMPÉ Philippe / DAT Jean-Michel / DENARD Jean-Paul / CAZAUX Alain / DUBOIS Alban / DUPLAN Patrick / BALTANAS François / ESCOLE Simon / FILLASTRE André / FOURCADET Pierre / GUAUS Bernard / PAYN Xavier / DULON Gilles / LADEVEZE Michel / LAGLEIZE Patrick / LARQUÉ Alain / LARQUÉ Serge / MARTIN Denis / MARTIN François / MORA Bernard / MOUNIER Ghislaine / PENETRO Pascal / PERUSSEAU Olivier / PLANAS Yves / PRINCE Bernard / PUENTÉ Alain / REBONATO Jean-Pierre / REDONNET Jean-Luc / RENAUD Jacques / RIVES Jean-Jacques / SACAZE Jean-François / SANS Stéphane / SAULNERON Patrick / STRADERE Michelle / FAURE Danièle / TINÉ Jean-Claude / UCHAN Marie-Claire / SOLLE LOUGE Evelyne / VIGNEAUX Denise

**Personnes absentes ou excusées : 35**

BERRE Dominique / BRILLET Gérard / BRUNET LACOUÉ Françoise / CEREZO ABADIE Danielle / COMET Jean-Pierre / DARDÉ Jean-Paul / DE PECO Serge / DUMAIL Bernard / DUPLICH Jean-Luc / DURIEUX Antoine / EMPORTES Christian / EXPOSITO Murielle / GAMBONI Jean-Philippe / GARCIA Clément / GOUZY José / GUIARD Olivier / JAMME Henri / LABIT Didier / LAFONT Céline / LAMORA Christel / LE PAGE Didier / MINEC Hervé / PELAYO Gabriel / PEREMIQUEL Mathieu / PRAT Philippe / PUIGDELLOSAS Claude / RENAUD Annie / RIBIS Jean-Marc / RIVAL Patrice / SAINT-MARTIN Yvon / SALVATICO Jean-Paul / SAPORTE Gérard / SERRANO Georges / SOYE Anne / SUBERCAZE Gérard

**Procurations : 7**

COMET Jean-Pierre a donné procuration à COMET Sylvain  
DUMAIL Bernard a donné procuration à LADEVEZE Michel  
GUIARD Olivier a donné procuration à REBONATO Jean-Pierre  
LE PAGE Didier a donné procuration à PERUSSEAU Olivier  
PRAT Philippe a donné procuration à FILLASTRE André  
RIVAL Patrice a donné procuration à CAMPAGNE André  
SALVATICO Jean-Paul a donné procuration à PLANAS Yves

**Objet : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2024**

Monsieur le Président rend compte aux délégués du Conseil Communautaire des simulations opérées en fonction des données fiscales et financières quant à la fiscalité à percevoir pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter les taux et de maintenir ceux appliqués en 2023.

Ainsi le coefficient par application de la variation proportionnelle est fixé à 1,000000 ce qui porte, pour l'exercice 2024, le produit fiscal attendu à la somme de 4 790 314 €, et le taux des taxes directes locales à :

- TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	14.82 %
- TAXE FONCIERE (Bâti)	4.60 %
- TAXE FONCIERE (Non Bâti)	16.47 %
- COTISATION FONCIERE ENTREPRISES	37.60 %

Monsieur le Président propose de mettre en réserve un taux de CFE de 0.10 % correspondant à la différence entre le taux maximum de droit commun (37.70 %) et le taux voté (37.60 %).

Après délibération, le conseil communautaire,

- DECIDE de voter les taux tels que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance  
Denise VIGNEAUX



Le Président,  
Alain PUENTÉ



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*